



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2018-024

PUBLIÉ LE 5 MARS 2018

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2018-03-05-003 - confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Drôme à
M. Patrice BOUZILLARD, Sous-Préfet de DIE (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2018-03-05-003

confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la
Drôme à M. Patrice BOUZILLARD, Sous-Préfet de DIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Direction des ressources humaines, des moyens
et des mutualisations
Bureau du courrier et de la politique
immobilière de l'Etat
courriel :
pref-bcpie@drome.gouv.fr

ARRETE N°
confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Drôme à
M. Patrice BOUZILLARD, Sous-Préfet de DIE

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

Vu le décret du 14 décembre 2015 nommant M. Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 14 février 2017 nommant M. Patrice BOUZILLARD, Sous-Préfet de DIE ;

Considérant l'absence du département de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme et de M. Frédéric LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

3 boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 - Téléphone : 04.75.79.28.00 – Télécopie : 04.75.42.87.55

Site Internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.pref.gouv.fr/>

accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



ARRETE

Article 1 : M. Patrice BOUZILLARD, Sous-Préfet de DIE, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme **le Mardi 6 mars 2018 de 11h45 à 15h30.**

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Patrice BOUZILLARD en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le Préfet et M. Le Sous-Préfet de DIE désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 5 mars 2018

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ